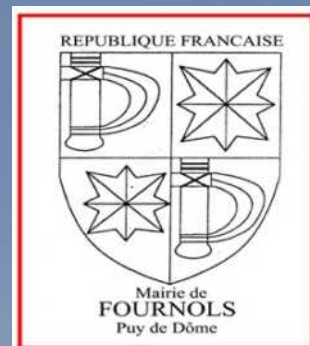


LE PETIT FOURNOLAIS
JOURNAL MUNICIPAL
DECEMBRE 2023





Le mot du Maire

Chers Fournolaises et Fournolais,

Bernard est de retour parmi nous et il bosse....

Fournols, cet été, a une nouvelle fois, vécu au rythme de nombreuses manifestations. Un grand merci aux associations locales organisatrices de ces moments de partage et de convivialité.

Comme chaque année, nous avons entretenu une partie de nos routes.

La salle des fêtes a été équipée d'une nouvelle cuisine avec également la rénovation du carrelage et la mise aux normes de l'installation électrique.

Les travaux du futur secrétariat ont commencé et vont se poursuivre en début d'année.

Un mot sur l'école : 24 enfants sont inscrits et prennent leurs repas concoctés par Pascale ; la cantine est surveillée par Manon.

Merci aux élus municipaux pour leur collaboration dans les divers dossiers de nos actions municipales.

Les élus et moi-même vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Bruno Paul



Téléphone : 04.73.72.11.39
Courriel : fournols.mairie@wanadoo.fr

Horaires

Secrétariat de Mairie

Lundi : 8h00–12h00 / 13h00-17h30

Jeudi : 8h/12h – 13h/19h

Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence du Maire

Jeudi de 18h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



La Maison de Services au Public de Fournols

MSAP Fournols

vous accueille les lundis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Adresse : à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

Téléphone : 04 .73.95.23.44

Courriel : msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr

Services proposés :

- Mise à disposition d'un ordinateur,
- Connexion en wifi de votre ordinateur, tablette ou téléphone,
- Service reprographie pour impressions, photocopies et scans,
- Informations sur la vie quotidienne : enfance, culture, transports, vie associative, aides sociales, logement, accompagnement sur internet, service déchets, ...

Accompagnement dans vos démarches en lignes :

- Agence Nationale des Titres Sécurisé (ANTS) : carte d'immatriculation, permis de conduire, pré-demande de passeport / carte d'identité, ...
- Assurance retraite : demande de retraite, ...
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Aide pour le logement (APL), Revenu de Solidarité Active (RSA), ...
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : compte Améli, demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), attestations diverses, ...
- Impôts : déclaration de revenus, taxe foncière, taxe d'habitation, ...
- Pôle Emploi : actualisation, recherche d'emploi / formation, ...
- Aides pour l'habitat : dossier MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie / Coup de pouce Energie, ...
- Aide à la création d'adresse mail, recherche internet, ...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations du 09 juin 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, BERTRIX Joëlle, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

PROCURATIONS : GENESTIER Bernard à PAUL Bruno et CHRETIENNOT Michel à BERTRIX Joëlle

BERTRIX Joëlle a été élue secrétaire

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mai 2023

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Territoire d'énergie Puy-de-Dôme : Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, il convient de réaliser la mise en conformité des commandes sur certains secteurs de Fournols.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- d'approuver l'avant-projet des travaux de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion,
- de fixer la participation de la Commune à 40 % du montant HT des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Objet : Caisse des Ecoles : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 11 mai 2023, restant à recouvrer des produits de la Caisse des Ecoles de Fournols s'élève à **0.80 €** et concerne l'année 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de **0.80 €**.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** l'admission en non-valeur de titres pour l'année 2019 des sommes non recouvrées pour un montant total de 0.80 € ;
- **impute** la dépense sur la Caisse des Ecoles, au 6541 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Objet : Budget Communal : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 10 mai 2023, restant à recouvrer des produits de la Caisse des Ecoles de Fournols s'élève à **0.01 €** et concerne l'année 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de **0.01 €**.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** l'admission en non-valeur de titres pour l'année 2019 des sommes non recouvrées pour un montant total de 0.01 € ;

- **impute** la dépense sur la Caisse des Ecoles, au 6541 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Objet : Travaux cuisine de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nombre d'enfants scolarisés à Fournols devrait passer à 26 élèves à la rentrée de septembre 2023 et que le matériel de cuisson dont dispose le personnel est en fin de vie.

L'entreprise AUGERE POUMARAT, de Clermont Ferrand, nous a fait parvenir 2 devis pour le changement du fourneau gaz 2 feux sur four gaz par un fourneau gaz 4 feux sur four électrique et l'acquisition d'une cellule de refroidissement.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'accepter le devis n°20230204 pour le fourneau gaz 4 feux sur four électrique pour un montant HT de 5 220.50 €, soit 6 264.60 € TTC,
- D'accepter le devis n°20230205 pour la cellule de refroidissement pour un montant HT de 2 400.00 €, soit 2 880.00 €.

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans les communes des moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs et d'assurer la régularité de la liste électorale, est composée d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Cette commission est nommée pour 3 ans et à chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle dans l'ordre du tableau, il s'agit de :

- Jean-Yves GALLIEN, titulaire
- Bernard GENESTIER, suppléant

Seront proposées au Sous-Préfet :

- Jean-Michel GENESTIER, délégué titulaire de l'administration,
- Philippe GUILLOU, délégué suppléant de l'administration,

Seront proposées au Président du Tribunal de Grande Instance :

- Colette DAUPHIN, déléguée titulaire du Tribunal de Grande Instance,
- Eliane GENESTIER, déléguée suppléante du Tribunal de Grande Instance,

Objet : Sauvegarde externalisée

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a négocié un contrat de sauvegarde externalisée des données avec l'entreprise KOESIO, pour le compte des communes adhérentes.

Il rappelle que la Mairie est pénalement responsable en cas de perte des données, que certains documents doivent être conservés pendant plusieurs années et qu'il est de la responsabilité de la Mairie d'assurer la sécurité et l'intégralité des données en sa possession.

La société KOESIO propose un tarif dégressif en fonction du nombre de collectivités adhérente à la sauvegarde externalisée des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'adhérer à la sauvegarde externalisée des données.

Objet : Gestion électronique des documents

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a négocié un contrat de gestion électronique des documents avec l'entreprise KOESIO, pour le compte des communes adhérentes.

La GED est un système informatique de gestion des documents numériques.

La société KOESIO propose un tarif dégressif en fonction de nombre de collectivités adhérente à la gestion électronique des documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'adhérer à la gestion électronique des documents.

Objet : Entretien des chemins par une entreprise

Monsieur le Maire de faire appel à une entreprise extérieure pour passer l'épaveuse dans les chemins où cela serait nécessaire après le passage du tracteur Iseki par les employés communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'avoir recours à une entreprise extérieure pour le passage d'une épaveuse dans certains chemins.

Objet : Frais de déplacement et repas de Jonathan FURETAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Jonathan FURETAS, Adjoint Technique, part en formation d'intégration du 19 au 23 juin 2023 à Ambert et qu'il devra utiliser son véhicule personnel.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de rembourser à Jonathan FURETAS ses frais sur la présentation d'un état de frais accompagné d'une copie de la carte grise de son véhicule, ainsi que ses frais de repas.

Principales délibérations du 20 juillet 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, LAROYE Michel, BRONDOLO Sonia, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

ABSENT : FAIVRE-DUBOZ Aurélien

Isabelle GUILLOU a été élue secrétaire

Approbation des procès-verbaux des séances du 09 juin 2023

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Actualisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juillet 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant l'actualisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal et l'analyse des offres.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les bureaux d'études SECAE, SAFEGE et C2EA, il a été décidé de retenir l'offre du bureau d'études SECAE qui s'élève à la somme de 19 950 € HT (Tranche ferme : 17 950 €, Tranche optionnelle : 2 000 €), soit 23 940 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- Confier la réalisation de l'actualisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif communal au bureau d'études SECAE,
- D'accepter l'offre s'élevant à la somme de 19 950 € HT (Tranche ferme : 17 950 €, Tranche optionnelle : 2 000 €), soit 23 940 € TTC,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autre documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour procéder aux demandes de subventions afférentes à cette étude auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Objet : Service Eau-Assainissement : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé à la Mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

La somme totale, arrêtée au 20 juin 2023, restant à recouvrer des produits du Service Eau-Assainissement de Fournols s'élève à 2 916.55 € et concerne les années 2009 à 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 2 916.55 €.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide l'admission en non-valeur des titres pour les années 2009 à 2022 des sommes non recouvrées pour un montant total de 2 916.55 €,
- Impute la dépense sur le Service Eau-Assainissement, au 6541,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Objet : Achat Epareuse Rousseau

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'équiper le tracteur Claas d'une épareuse afin de faire l'entretien de nos chemins.

Il présente le devis des Ets MAILLET pour une épareuse Rousseau de type Kastor 550 PA initiale pour un montant HT de 30 800 €, soit 36 960 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour l'acceptation de ce devis pour un montant TTC de 36 960 €.

Objet : Décision modificative n° 1 : Service Eau-Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

61523 Entretien et réparations réseaux	- 2 500.00
6541 Créances admises en non-valeurs	+ 2 500.00

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Décision modificative n° 1 : Budget Communal

Monsieur le Maire propose l'adoption de la décision modificative n°1 suivante au Budget Communal 2023

INVESTISSEMENT

2135-199 Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Cuisine cantine scolaire	+ 9 240
2138-197 Autres constructions – Etang Rte St Germain	- 3 000
2151-164 Réseaux de voirie – Voirie	- 12 000
21538-193 Autres réseaux – Réseau chaleur	- 33 000
2157-200 Matériel et outillage technique – Gyrobroyeur	+ 1 800
2157-201 Matériel et outillage technique – Epareuse Rousseau	+ 36 960

Adoptée à l'unanimité des présents.

Principales délibérations du 07 septembre 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

PROCURATIONS : BERTRIX Joëlle à PAUL Bruno et BRONODOLO Sonia à GENESTIER Bernard

GUILLOU Isabelle a été élue secrétaire

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Décision modificative n°2 : Budget Communal

Monsieur le Maire propose l'adoption de la décision modificative suivante au Budget Communal 2023

FONCTIONNEMENT

60621 Combustibles	- 465.00
7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	+ 465.00

INVESTISSEMENT

2131-202 Bâtiments publics : Salle des fêtes	+ 13 000.00
2138-197 Autres constructions : Etang rte de St Germain	- 13 000.00

Adoptée à l'unanimité des présents.

Objet : Recrutement de vacataires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 2 vacataires pour effectuer la surveillance et l'entretien de la cantine scolaire à compter du 1^{er} août 2023, suivant les besoins.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 2 vacataires à compter du 1^{er} août 2023 ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation : sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.00 € ;

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Principales délibérations du 02 novembre 2023

PRESENTS : PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, CHRETIENNOT Michel, FAIVRE-DUBOZ Aurélien, LAROYE Michel, BRONODOLO Sonia et GALLIEN Jean-Yves

PROCURATIONS : BERTRIX Joëlle à PAUL Bruno et GUILLOU Isabelle à GENESTIER Bernard

BRONODOLO Sonia a été élue secrétaire

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023

Adopté à l'unanimité des présents

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils

municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°1, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez en date du 28 septembre 2023, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil Municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Il est rappelé qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée **défavorable**.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez tels que présentés en annexe.

Objet : Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adhère aux missions à compter du 1^{er} janvier 2024,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion du Pôle santé au travail.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Objet : Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Depuis le 09 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire, et notamment pour la garantie Prévoyance.

Afin de prendre en compte les dispositions évoquées par l'accord collectif national du 11 juillet 2023 dans le domaine de la protection sociale complémentaire, le Centre de Gestion propose d'entamer les démarches de négociation collective en vue de la conclusion d'un accord collectif local, préalable nécessaire au lancement d'un contrat collectif à adhésion obligatoire dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour la garantie prévoyance.

Les organisations syndicales représentatives vont être sollicitées pour l'ouverture d'une négociation collective dans le domaine de la prévoyance.

L'accord collectif est réputé valide à condition d'être signé par l'autorité territoriale et par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli, à la date de signature de l'accord, au total au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau duquel l'accord est négocié.

La collectivité a la possibilité de mandater le Centre de gestion pour négocier et conclure un accord collectif, mais celui-ci ne sera valide qu'à la condition d'être approuvé préalablement par l'assemblée délibérante.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom de la collectivité publique, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie prévoyance.

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L221-1 à L227-4 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-904 du 07 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire – garantie prévoyance,
- Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :

- qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ,
 - qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,
- Précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

Objet : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

L'article L827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies à l'article L827-11 du Code général de la fonction publique.

L'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L.827-3, soit :

- au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2025, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Les conventions de participation sur les risques prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues aux articles 3 et 4 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Ce même décret dispose que la participation mensuelle employeur pour la garantie prévoyance est fixée à minima à 20 % du montant du panier de référence évalué à 35 euros.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, conclu entre les représentants des organisations syndicales représentatives et les associations d'employeurs territoriaux, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur.

Ce protocole demande de modifier le périmètre de la mise en place de cette participation en basculant vers une adhésion obligatoire des agents à un contrat collectif proposé par son employeur.

Ce dispositif est en attente de transposition par le pouvoir normatif. Par anticipation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a fait le choix de proposer une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation à adhésion obligatoire.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social engagé en vue de conduire à la conclusion d'un accord collectif et après avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité sociale territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme du 23 mai 2023 ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 26 septembre 2023 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif sur le risque « Prévoyance » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Municipal :

mandate le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance,

s'engage à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause,

prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Objet : Approbation des conclusions du rapport diagnostic eau

Le Conseil Municipal a pris connaissance du contenu du rapport final de l'étude diagnostique des réseaux AEP de la commune, établi par le bureau d'études SAFEGE en juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les conclusions de l'étude et le programme de travaux proposés. Il engagera la réalisation de ce programme dans les prochaines années.

Objet : SMGF : Changement de délégué section des Andes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CHALLET Maurice exposant son désir de démission du poste de délégué de la section des Andes au SMGF.

Monsieur CHALLET Maurice sera remplacé par Monsieur GIAMPAOLI Benoît.

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité des présents, cette nouvelle nomination.

Objet : Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Fournols

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présentation faite par la Société WPD, le 08 juillet 2021 pour un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune et propose :

- Que la société WPD poursuive les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (observations de terrain, concertation, études des règles d'urbanisme, réservation foncière, rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement, ...) en vue de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Adopté, par 8 voix pour Bruno PAUL, Bernard GENESTIER, Joëlle BERTRIX par procuration à Bruno PAUL, Michel CHRETIENNOT, Michel LAROYE, Sonia BRONDOLO, Jean-Yves GALLIEN et Isabelle GUILLOU par procuration à Bernard GENESTIER et 1 voix contre Aurélien FAIVRE-DUBOZ°.

ETAT CIVIL

Naissance :

- Le 28 juillet 2023, CONTE Léo, fils de CONTE Kévin et BALANDREAUD Marie, 10 Espinasse

Mariages :

- Le 30 juin 2023, BOISGARD Solenne Heimata Sophie et ALLARD Antoine Pierre Mathieu, 12 rue des Ecoles
- Le 31 juillet 2023 : POULET Marie Sophie Anne Mélanie et FONTERS Benoît Cyril, 8 rte de St Germain

PACS :

-

Décès :

- Le 22 septembre 2023 à Fournols : DORIVAL Edith Alberte veuve MAILLARD, 4 Les Andes
- Le 13 octobre 2023 à Ambert : BONNETTE Marcel, 3 rte de St Germain L'Herm

Le club « Les Jonquilles »

Il a repris ses activités en septembre.

Les membres se réunissent tous les 15 jours, le lundi à partir de 14h au local situé derrière l'école. Après échange de nouvelles et informations diverses, ils participent à des jeux de société : belote, scrabble.

L'après-midi se termine par un goûter dans une ambiance amicale et sympathique.

Le 1^{er} décembre, ils se retrouveront autour d'un repas à « La Clairière » et le 18 ils dégusteront la bûche de NOEL au local.

De nouveaux membres (parmi les personnes retraitées) seraient accueillis avec plaisir.

Thérèse BOUTOUTE

Au revoir Edith

Mme Edith MAILLARD, membre très actif du club « Les Jonquilles » pendant de nombreuses années, nous a quittés à l'âge de 95 ans, le 6 octobre 2023.

Originnaire de REIMS, installée définitivement avec son mari Robert au hameau des Andes en 1986, elle s'est inscrite au club avec lui. A partir de 1994, elle l'a aidé et soutenu dans son rôle de président pendant 17 ans. Elle a occupé le poste de trésorière plusieurs années jusqu'en 2011. Elle a continué de venir aux réunions quand sa santé le lui permettait. Edith laisse le souvenir d'une personne agréable, dévouée, gentille et sympathique.

Thérèse BOUTOUTE

CEREMONIES DU 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE



Un beau succès pour une belle expo.

L'association "Ite Sica-Bad Faces" avait posé ses campements à Fournols d'Auvergne dans une des classes de l'école communale du 12 au 14 août 2023. De nombreux visiteurs et curieux de l'histoire ont fait le déplacement. Le Conseil Municipal, accompagné de M Eric Dubourgoux ,conseiller départemental, son épouse, Simon Rodier ,chargé de la culture et du patrimoine à la CCHL, Daniel Forestier pdt de la CCHL, et son épouse partagèrent le pot de l'amitié en compagnie de nombreux invités passionnés.

P.GUILLOU



L'aménagement autour du site "Les pierres folles".

Un grand coup de nettoyage a été réalisé autour du site « Les pierres folles ». En effet, année après année, des débris, des papiers gras et autres déjections avaient envahis le site malgré la prévenance de nos amis visiteurs.

Une action a été programmée et organisée par le SMGF de Fournols d'Auvergne.

Une table et ses bancs ont été installés pour le plaisir de tout un chacun. Lors de ma visite, début juin 2023, le site proposait alors, une vue agréable ,dégagée et propre.

Isabelle Guillou.



REUNION DES RESIDANTS SECONDAIRES

Cette réunion a permis aux élus de présenter un bilan après une année complète au service de la commune.

Parmi les engagements tenus :

Travaux routiers, acquisition d'une épareuse, travaux dans le futur secrétariat, nouveau matériel de cuisine à l'école et dans la salle des fêtes ,

Sur le plan fiscal : maintien des taux d'imposition,

Après un échange riche en propositions la réunion s'est conclue par le verre de l'amitié.



Le repas de la HASE FOURNOLAISE du 15 août 2023.

140 personnes avaient répondu à l'appel des chasseurs, pour le traditionnel repas de la chasse. La ronde des plats concoctés par nos amis fut un grand succès et le repas se termina tard dans l'après-midi.

Les organisateurs



Les convives



10 SOLUTIONS

Ce week-end du 7 et 8 octobre l'association 10 Solutions n'a pas lésiné sur les moyens pour nous plonger dans l'ambiance du Moyen-Age. Ateliers, contes, conférences, balades en calèche, repas médiéval... Petits et grands ont pu approfondir leurs connaissances sur cette période riche de l'Histoire. Organisateurs, exposants, conférenciers et visiteurs ont joué le jeu de se costumer avec souvent un souci d'authenticisme ce qui a donné à ce week-end une réelle sensation de voyage dans le temps.

On pourrait imaginer que derrière ces deux jours riches en découvertes se trouve des professionnels de l'événementiel mais non. Il y a 10 Solutions, une association créée à FOURNOLS par un kinésithérapeute, Aurélien Faivre-Duboz et sa compagne. Ils voulaient juste "amener de nouvelles choses" dans leur petit village. L'équipe se compose d'un noyau dur de 5 personnes mais pendant les événements 25 membres rejoignent les rangs. Ils se sont tous spontanément proposés lors des premières fêtes, ravis par la convivialité et le souci de qualité qu'on ne retrouve nulle part ailleurs

"Nous sélectionnons avec soins nos exposants, des artisans et passionnés. Pour les repas, nous utilisons des produits en majorités bio et locaux. "

Prochain rendez-vous les 10, 11 et 12 Mai pour La Fête du Végétal !

Vous pouvez avoir plus d'informations en consultant le site:

www.10Solutions.fr

FOURNOLS

Deux jours de voyage dans le temps



DANSE. L'animation musicale de Facia Fusta, parmi les nombreuses propositions du week-end.

Fournols. Deux jours de voyage dans le temps. L'association 10 Solutions n'a pas lésiné sur les moyens pour plonger le public dans l'ambiance du Moyen-Age, le week-end dernier. Ateliers, contes, conférences, balades en calèche, repas médiéval... Petits et grands ont pu approfondir leurs connaissances sur cette période riche de l'Histoire. Organisateurs, exposants, conférenciers et visiteurs ont joué le jeu de se costumer pour une réelle sensation de voyage dans le temps.

On pourrait imaginer que derrière ces deux jours riches en découvertes se trouvent des professionnels de l'événementiel, mais non ! 10 Solutions est une association créée à Fournols par Aurélien Faivre-Duboz et sa compagne. Ils voulaient juste « amener de nouvelles choses » dans leur village. L'équipe se compose de cinq personnes, mais pendant les événements, 25 membres la rejoignent. Ils se sont tous spontanément présentés lors des premières fêtes, attirés par la convivialité et la qualité de la proposition. « Nous sélectionnons avec soins nos exposants, des artisans et passionnés. Pour les repas, nous utilisons des produits en majorité bio et locaux », explique Aurélien.

Prochain rendez-vous, les 10, 11 et 12 mai pour « La Fête du Végétal ! »

LES MÉDIÉVALES DE FOURNOLS

7/8
OCTOBRE
2023

PROGRAMME

Science,
philosophie et
Lumière,
une autre vision
du Moyen-Âge

• **INFOS, PROGRAMME :**

07 49 61 56 24
fetemed@10solutions.fr
www.10solutions.fr

f 10 solutions

@ 10_solutions



- Conférences
- Ateliers
- Animations
- Musique et danses médiévales
- Animations enfants
- Marché d'artisans
- Bal trad'

• Repas médiéval
samedi soir |
Sur réservation

- Buvette
- Restauration

ENTRÉE LIBRE

Harmonies en Livradois

2023 - Syndicat d'initiative-Fournols - ☎ :09.84.35.99.56 - Musiques en Livradois-Ambert

Créé et organisé depuis vingt-trois ans par le Syndicat d'Initiative de Fournols, le Festival de musique classique « Harmonies en Livradois » s'est achevé le 15 août en la salle des fêtes du village. Le spectacle musical a enthousiasmé les 150 spectateurs venus tant pour écouter que pour voir un duo original.



Intitulée « Le temps en mouvement », la représentation conçue par Jean-Marie Trotereau, violoncelle solo de l'Orchestre National d'Auvergne, associait des pièces pour violoncelle judicieusement choisies du répertoire de musique classique, et la chorégraphie de Karine Gonzalez, d'inspiration flamenco.

Les danses de la première suite de Jean Sébastien Bach ont été jouées en alternance avec des compositions très variées du XVIII^{ème} siècle à nos jours, toutes sur le thème de la danse ou du chant populaire. Parmi cette variété d'œuvres, « *Le chant des oiseaux* » dû à Pablo Casals et « *Asturias* » d'Isac Albeniz, dans une transcription pour violoncelle de Jean-Marie Trotereau, ont été particulièrement applaudis. La musique contemporaine était présente avec « *São Francisco de Paula* » de Patrick Brun, l'actuel directeur de l'école de musique et chef de l'orchestre à cordes de Lempdes.

Cette excursion dans le temps de la musique et le mouvement de la danse s'est terminée sous les ovations d'un public debout avec le rythme endiablé d'une tarentelle de Henry Squire exécutée en bis.

Le 15 août 2024, le Syndicat d'Initiative de Fournols vous proposera un concert de musiques françaises, de Louis Grabu et Marin Marais à nos jours en passant par Chevalier de Saint Georges, Saint-Saëns ou Eric Satie, interprétées par les voix et instruments à anches doubles, hautbois et basson, de l'association « Bémols perplexes ».



...mais d'ici là ,

auront lieu les fameux « Concerts du nouvel an » des 29 et 30 décembre.



Ils ne seront pas cette année retransmis en Eurovision et ne seront accessibles qu'en direct, à 20h.30, le vendredi 29 décembre en l'église de La Forie et le samedi 30 décembre en l'église de Saint-Bonnet-le-Chastel.

L'Orchestre LUTETIA, sous la baguette de A. Sandler, proposera un florilège des plus flamboyants « bis » de concerts et des plus célèbres mélodies du répertoire classique, du Te Deum de Charpentier à la farandole de l'Arlésienne.

DETAIL DU PROGRAMME DEFINITIF MI-DECEMBRE, SUR [harmoniesenlivradois.over-blog.com](https://www.harmoniesenlivradois.over-blog.com).

A la médiathèque de FOURNOLS

Evénements :

Le Vendredi 19 Janvier 2024 à 19H00 NUIT DE LA LECTURE :
spectacle de danse accompagné par des lectures

Le Vendredi 22 Mars 2024 à 18H30 PRINTEMPS DES POETES :
Rencontre avec un-e poète

Le Mardi 16 Avril 2024 à 10H30 lectures, contes , kamishibaï pour
enfants à partir de 5 ans

Création d'une bibliothèque humaine : il s'agit de mettre en valeur les
habitant.e.s du Haut Livradois comme de véritables "livres humains"
parce que tout le monde a quelque chose à raconter ! Pour en savoir
plus : 1er rendez-vous le 14 décembre à 18h30. Renseignements au 04
73 72 17 56

Merci de remettre nos horaires d'ouvertures:

Mercredi 14H00-18h30 , Vendredi 14H00-18H30 , Samedi 9H30-12H30

En vous remerciant

Françoise

-

ASSOCIATION LES FOUGERES



La Gym à FOURNOLS

Comme tous les élèves consciencieux et avides de s'améliorer, dès le mois de Septembre, nous avons retrouvé Estelle, notre coach, afin d'améliorer notre souplesse et renforcer nos muscles en oubliant nos douleurs et raideurs.

Estelle, toujours aussi dynamique et pétillante, nous apprend à connaître les différents muscles qu'elle nous fait travailler. La mémoire est également sollicitée pour mémoriser des enchaînements d'exercices. Les efforts provoquent parfois quelques grimaces, mais Estelle s'attache à ce que nous gardions le sourire pour pratiquer dans la bonne humeur, en musique, et rechercher avant tout la détente et le plaisir de l'effort.

De nouveaux participants ont rejoint le groupe et s'intègrent très facilement, chacun pratiquant selon ses moyens sans esprit de compétition.

Venez essayer et vous prendrez vite goût à ce moment de sport-plaisir.

C'est tous les jeudis après-midi de 16h15 à 17h15.

On vous attend



ELIANE GENESTIER

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Le samedi 14 octobre, au carrefour de la D264 en direction d'Echandelys et le chemin de Boisgrand , la spéciale n°3 Michelin, pour la finale de la coupe de France des rallyes automobiles prenait son départ. Plus de 230 véhicules étaient en lice. De nombreux aficionados avaient envahies les abords de cette spéciale.

P.GUILLOU



BALADE DES HAUTES TERRES

Les marcheurs des Balades des Hautes Terres se joignent à moi pour qu'une des photos du groupe puisse paraître dans votre prochain bulletin municipal, et encore merci pour votre accueil et le pot de l'amitié offert par votre commune.

Bien cordialement.

Georges GACHON



MANIFESTATIONS A VENIR

- 17 février Carnaval APE LES FOUGERES
- 9 mars conférences arts martiaux 10 Solutions
- Samedi 30 Mars repas avec l'orchestre Michel Chevarin.
- La Fête du Végétal 10, 11 et 12 Mai organisé par 10 SOLUTIONS!
- Dimanche 19 mai randonnée La FOURNOLAISE (pédestre et VTT) + repas
- 16 juin bourse Militaria : ITE SICA Bad faces
- Samedi 13 juillet vide grenier/brocante
- Samedi 10 Août Festival Festi'Fournols.
- 15 Le 15 août concert organisé par le syndicat d'initiative
- 15 août repas des chasseurs à la salle des fêtes
- Samedi 23 novembre Beaujolais nouveau

-

L'association Festi'Fournols recherche toujours des bénévoles (même ponctuellement) n'hésitez pas à nous appeler ou venir nous rencontrer lors des manifestations.

Renseignements et réservations

0675240345 ou 0623964144

Un peu d'histoire

LA POSTE

La maison a été bâtie en 1906. Ici, perles, dentelles, passementerie, tissu : c'était le magasin des GRISSONANDES. La mairie a acheté le bâtiment en 1954. C'est à cette occasion que la belle et vieille croix de pierre, se trouvant maintenant en haut de la rue de la CROUVETTE, a été déplacée : il fallait construire un trottoir et la croix gênait. Dans la partie occupée actuellement par le secrétariat de la mairie, la perception a ouvert en 1954 et fermé fin des années 1980. La poste s'est installée en 1957 ou 58 mais avant, pendant la guerre, elle se trouvait dans la maison de Jacques Roche, au-dessus de la boucherie Dauphin de 1937 à 1945.

Ensuite, chez Mouloud El MELOUANI, la grande maison dans le passage à côté de la mairie jusqu'en 1957. Mme ROCHE était receveuse. Deux facteurs à pied se partageaient la tournée sur la commune : Jean BRANDELY et Jacques ROCHE.



Jean BRANDELY et Jacques ROCHE 18 janvier 1959

Tous les matins vers 8 h 30, le courrier arrivait du Vernet-la-Varenne par le transporteur Laroche. Le soir, il redescendait avec le car des voyageurs. Nous sommes dans les années 48/49 et nombreux étaient les abonnés des quotidiens régionaux "La Montagne" ou "Liberté" (les deux concurrents). Plus tard le journal "Liberté" a été racheté par "La Montagne". D'autres ne recevaient que le journal du dimanche, distribué le vendredi, c'était un condensé des infos de la semaine. Les facteurs avaient beaucoup de colis, la Redoute et les 3 Suisses existaient déjà. Jean et Jacques avaient chacun leur tournée. Ils allaient à pied puisque leur secteur n'était pas déclaré cyclable car impraticable l'hiver. Mais l'été, ils prenaient le vélo sans même demander l'autorisation. La tournée de Jacques faisait vingt-neuf kilomètres, celle de son collègue un peu moins. Jacques mangeait un sandwich sur le chemin entre la Colombière et

Puy-Hautier ; en été, il prenait le temps de s'arrêter. Souvent, en hiver, il était invité à profiter de la fête du cochon dans les fermes : boudin, lard, pompe aux pommes égayaient la tournée.

En hiver, le courrier arrivait plus tard. Si le temps était trop mauvais, ils distribuaient le bourg et la moitié des villages ; le lendemain, ils s'occupaient de l'autre moitié ou reprenaient la tournée dans sa totalité s'il faisait meilleur.

Et puis en septembre 1963, trois "deux-chevaux" camionnettes jaunes, les premières voitures de fonction ont pris du service. Du coup, les tournées se sont agrandies : Fournols, Aix-la-Fayette, Echandelys et Chambon-sur-Dolore ; trois facteurs pour quatre communes. Les trois facteurs motorisés furent Benoît BOURBOURG desservant une partie de la commune d'Echandelys et la totalité de celle d'Aix-la-Fayette. Roger DISCHAMP sur la commune de Chambon-sur-Dolore et quelques hameaux du haut de celle de Fournols (de Tirevache à Balance). Jacques ROCHE avait le bourg de Fournols et tous les autres villages. Tous les trois sont partis en retraite la même année : 1984. Jean BRANDELY lui, était parti se faire titulariser à Paris avant de revenir dans le département. La Communauté de Commune du Haut-Livradois s'est installée à l'ancienne perception en décembre 2002 puis le secrétariat de la mairie

Articles extraits de :

La bibliothèque associative « Les Pierres Folles »

Recensement militaire ou « citoyen »

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une *attestation de situation administrative*. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Où ?

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Numéros d'urgence

☎ Appel gratuit 24h/24	112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT	17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS- POMPIERS	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



Gendarmerie de Saint Germain l'Herm : ☎ 04.73.72.00.02

Médical et paramédical

Médecins

Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu - 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane
Centre de Santé St Germain - 04 28 00 63 63

Infirmière·es

Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac - Espace Santé - 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm
Cabinet Lemay, Lemonnier, Ponchon, Rémy – Espace Santé - 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm
Scp Cabinet Infirmiers Savinois - 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Faivre Duboz Aurélien – 06 66 97 62 79 - La Garnasse - 63980 Fournols
M.Jacob Lucas - 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm
Me.Reignat Pauline - 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm
M. Boxus Frédéric – 06 22 35 20 10 – 5 Grande Rue – 63590 Cunlhat

Pharmacies

Pharmacie Savinoise - 04 73 95 70 38 – 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine
Pharmacie Faure – 04 73 71 70 79 – 2 place St Roch -63580 Le Vernet Chaméane

Ambulance/taxis

Allo Fournols Taxi - 06 61 01 98 85 – Massoux – 63980 Fournols
SARL Grange - 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

ADMR

06.71.30.76.77 ou par courriel : admrhautlivradois@fed63.admr.org

Alimentation

Épicerie Chez Sue – 09 51 75 66 31- Route d'Ambert
Société Fromagère du Livradois S.F.L – 04 73 72 10 27 – Route de Saint Eloy La Glacière
Fromagerie Gaec du Bois Doré – 04 73 72 93 75 - Le Péaghier
Boulangerie -Pâtisserie Jonathan Clermontois - 06 58 21 65 84 - Le Bourg

Hébergement – Restauration

Azureva Fournols d'Auvergne Village – 04 73 72 72 72 - Le Moulin Rouge
Chambre d'Hôtes Aux Genêts De Joséphine – 06 62 46 70 14 – Le Bourg
Chambre d'Hôtes Fleur de vanille – 06 64 24 82 37 2 Les Andes
Bar – Restaurant – Journaux – Relais Poste -Chantal Rigaldie – 04 73 72 16 64 – Le Bourg

Artisans et métiers d'Art

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – 04 73 72 60 14 – Le Bourg
SKIN FACTORY, maroquinerie : Emilie PEUCHEREAU et Thierry LEROUX – 06 49 81
56 29, 06 06 43 52 54 31 7 Grande Rue
Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – 0660981721, 0659573263 –19 La Piboule
Electricité générale alarme, automatisme – Grégory Wolsa – 06 28 45 70 17 – 14 rue
Viallard
Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – 04 73 72 14 38 –
Chaboissier
SP Renov – Rénovation Sylvain Petibon -- 06 50 47 77 29
Bricolibri – Multiservices/aide à la personne - Jean-Luc Roullard – 04 73 72 13 77 -
Espinasse
Coiffure Salon Evelyne – 04 73 72 15 08 – Route de Saint Eloy
Lueur de bien être – Angélique Mille -04 88 75 67 52 – 6 place de la Mairie Contact :
lueur.bian
Fleur de vanille : Manucure, Bien-être- : Cindy 06 64 24 82 37 Les Andes, fleur de vanille
sur facebook
Massage/Bien-être : Muriel Depauw 07 57 50 28 50
Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>
Contact : contactsouffledinde@gmail.com

Médiathèque de Fournols

04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture, mercredi de 14h00 à 18h30, vendredi de 14h00 à
18h30 et
samedi de 9h00 à 12h30) - reseamediathèques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr.

Déchetteries

Sain- Germain-l'Herm – 04 73 72 09 14 - Lieu dit lair
Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h et 14h-17h30
Ambert – 04 73 82 37 17 – Poyet Maraud
Lundi au Samedi : 8h30-12h et 13h30 -17h30

Bus des Montagnes

- Communes desservies : St-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Echandelys, Fournols, Champétières,
St-Amant-Roche-Savine, Le Monestier, Grandval, Bertignat, Vertolaye
- Jour de circulation et destinations : Marché d'Ambert le jeudi matin
- Tarifs : Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- Réservations : Transport GRANGE à St-Germain-l'Herm 04 73 72 02 95

Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d'info de Saint-Germain - 04 73 72 05 95

Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre
63600 AMBERT 04 73 72 7140



Le Maire

l'ensemble du conseil municipal
vous souhaitent de belles fêtes de
fin d'année
et une bonne et heureuse année
2024